

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-004-16916/24/BM

■ Approbation d'un avenant n°1 à la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Istres pour la réalisation de l'opération "Réhabilitation du théâtre de l'Olivier à Istres"
112020

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le bureau métropolitain du 19 novembre 2020 a validé la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Aix Marseille Provence et la Commune d'Istres pour la réalisation de l'opération « Réhabilitation du théâtre de l'Olivier à Istres ».

Au regard de l'avancement de l'opération, actuellement en phase ACT, la Commune indique qu'il s'agit désormais d'une opération de « déconstruction et reconstruction du théâtre de l'Olivier à Istres » et que le coût prévisionnel d'opération s'élève à ce jour à 40 662 623€ TTC pour les raisons suivantes :

- Ajout de locaux techniques (300 m²) et de locaux supplémentaires (311m²),
- Contraintes techniques liées aux fondations du bâtiment et des fondations des bâtiments voisins,
- Confortement de façades riveraines (contreforts) proche de bâtiment démoli,
- Contraintes techniques liées à la dépollution du sol obligatoire,
- Evolutions programmatiques et besoins des utilisateurs pour la partie scénique,
- Pris en compte de l'indexation des prix des matériels et matériaux au regard de la conjoncture économique actuelle.

Tel est l'objet de l'avenant n°1 à la convention qui doit être conclu afin d'actualiser l'enveloppe prévisionnelle des dépenses relatives à l'opération et permettre la notification des marchés de travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°CSGE 001-3395/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 qui reconnaît l'intérêt métropolitain du théâtre de l'Olivier à Istres ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ATCS 003-8821/20/BM du bureau métropolitain du 19 novembre 2020 approuvant la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Istres pour la réalisation de l'opération « Réhabilitation du théâtre de l'Olivier à Istres » ;

- La délibération ATCS-002-13231/23/CM du Conseil de la Métropole du 19 janvier 2023 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels et socio- éducatifs qui confirme l'intérêt métropolitain de cet équipement .

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de poursuivre l'opération relative au théâtre de l'Olivier à Istres.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage conclue avec la commune d'Istres pour la déconstruction et reconstruction du théâtre de l'Olivier à Istres.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°1 et à signer tout document y afférent

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement : autorisation de programme n° AP-2022-C120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n° opération budgétaire 200180100D, « théâtre de l'olivier ».

Ces crédits relèvent de la politique « Culture et sport », de la sous-politique « culture » et du programme « Equipements culturels » et seront exécutés par le service gestionnaire « 3DFP4 ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON